

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 2 MAI 2016, À 20 HEURES.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- 2016-195 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016
- **Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 28 avril 2016**
- **Dépôt de la liste datée du 28 avril 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***
- **Dépôt du registre daté du 25 avril 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**
- 2016-196 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2016 et des séances extraordinaires des 21 et 25 avril 2016
- 2016-197 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2016
- 2016-198 Versement de subventions à divers organismes totalisant 151 762,44 \$ – Utilisation de l'aréna – Hiver 2016
- 2016-199 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2016-200 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2016-201 Désignation d'un mandataire – Application du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux
- 2016-202 Nomination et reconduction de mandat – Membres du conseil d'administration de la Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc.
- 2016-203 Autorisation de signature d'une entente de branchement avec Innergex Montmagny Société en commandite – Système d'éclairage des chutes de la Rivière-du-Sud
- 2016-204 Contrat – Fourniture de jeux d'eau et de lumières – Requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics
- 2016-205 Adjudication de contrats à Pavage Scellant Jirico – Travaux de rapiéçage manuel et mécanisé (pavage) – Année 2016-2017
- 2016-206 Contrat – Construction et réfection de sections de bordures de rue et de trottoirs – Année 2016-2017

- 2016-207 Adjudication de contrats - Fourniture de sable, gravier, pierre concassée, pierre nette, terre végétale et terre noire - Année 2016-2017
- 2016-208 Cession d'équipements carcéraux usagés à Société québécoise des infrastructures (SQI) – Palais de justice temporaire
- 2016-209 Acquisition du lot 3 546 762 de Syndicat de la copropriété des Jardins Habitaflex et accord d'un caractère de rue publique
- 2016-210 Proclamation de la Semaine de la municipalité du 29 mai au 4 juin 2016
- 2016-211 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 2 au 8 mai 2016
- 2016-212 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Remplacement des fenêtres du bâtiment aux 58 à 62, avenue de la Gare (Lot 2 613 588)
- 2016-213 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de rénovation du bâtiment sis au 257, montée de la Rivière-du-Sud (Lots 3 060 616 et 4 310 639)
- 2016-214 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Agrandissement d'un bâtiment d'entreposage au 176, 6^e Avenue - Parc industriel Amable-Bélanger (Lot 2 612 644)
- 2016-215 Adoption du règlement numéro 1173 concernant la division du territoire de la Ville de Montmagny en six districts électoraux
- 2016-216 Adoption du règlement numéro 1100-144 amendant le règlement de zonage numéro 1100 de manière à réduire de 500 à 300 mètres la distance minimale entre l'implantation des activités de récréation commerciale extérieure bruyantes et tout bâtiment résidentiel ou public dans la zone Ac-6
- 2016-217 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement remplaçant le Règlement 1159 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement dans le cadre de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée
- 2016-218 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement 1168 et décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer la phase 1 du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée

Période de questions

- 2016-219 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-neuvième jour du mois d'avril deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 29 avril 2016 à 15 h 42.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 2 mai 2016, à 20 heures.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire suppléant Marc Laurin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau et M. Michel Mercier, formant quorum sous la présidence du maire suppléant. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

SONT ABSENTS :

M. Jean-Guy Desrosiers et M. Rémy Langevin

2016-195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER - POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 28 AVRIL 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 28 AVRIL 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 25 AVRIL 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2016-196

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 21 ET 25 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2016 et des séances extraordinaires des 21 et 25 avril 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2016-197

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 avril 2016 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-198

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES TOTALISANT 151 762,44 \$ – UTILISATION DE L'ARÉNA – HIVER 2016

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de l'aréna à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant 151 762,44 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Hiver 2016 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club CPA Plus	3 470,90 \$
Club CPA Junior/Senior	34 978,48 \$
AHGM (local)	64 673,60 \$
AHGM (Coupe Dodge)	6 660,00 \$
Ligue Les Vieilles Lames	872,74 \$
Ligue Inter Sport	746,69 \$
Tournoi Pee-Wee	10 560,00 \$
Tournoi Olympique	1 260,00 \$
Ligue Olympique du Cap	1 603,56 \$
Amis du Jeudi	780,00 \$
Ligue Yan-Gaétan Moreau	720,00 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	886,18 \$
Ligue Mario Boulet et Jean-François Roy	1 066,65 \$
Ligue Industries Caron	400,00 \$
Ligue du Samedi soir	763,60 \$
Ligue Patrick Deschamps	960,00 \$
Hockey senior Montmagny (Parties)	2 300,00 \$
Hockey senior Montmagny (Pratiques)	504,00 \$
Ligue LHOM	1 620,00 \$
Les Canotiers (Pratiques)	1 027,50 \$
Les Canotiers (Parties)	1 650,00 \$
L'Oison	4 551,00 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Défi Leucan 24/45 / Pierre Bouffard et Daniel Boulet	2 616,00 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault	6 129,55 \$
Centre d'études collégiales	814,00 \$
CPE Enfant-Bonheur	148,00\$
TOTAL :	151 762,44 \$

Ces sommes sont à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-973.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-199

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 5 120 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club Rotary de Montmagny	Remboursement d'une partie des frais de location de la salle François Prévost - Représentation d'une pièce de théâtre par le Théâtre du Nouveau Plateau au profit de la prévention du suicide	02-702-92-973	500 \$
Fondation Hélène Caron	Contribution au tournoi bénéfice de Deck hockey – Le 28 mai 2016 à Montmagny		
	- Inscription d'une équipe	02-701-92-349	200 \$
	- Remboursement des frais de location de la surface de Deck hockey	02-701-92-973	420 \$

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Mode Sans Frontière	Contribution pour la récupération et le transport de vêtements usagés	02-530-00-973	1 000 \$ annuellement (versement conditionnel à la poursuite à chaque année des activités de récupération de vêtements usagés)
Festival de l'Oie Blanche inc.	Subvention pour le remboursement des frais de location de locaux à l'Expodrome Boulet – Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	02-701-21-973	3 000 \$ (payables en 2 versements (mai et septembre 2016) sur présentation d'une pièce justificative)
TOTAL :			5 120 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-200

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 550 \$ et se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Réseau québécois de villes et villages en santé	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2016	02-110-00-494	150 \$
Fondation Hélène Caron	Inscription de représentants de la Ville de Montmagny au tournoi de golf bénéfice – Le 25 mai 2016	02-110-00-351	400 \$
TOTAL :			550 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-201

DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE – APPLICATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a déposé sa demande d'adhésion au *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* de l'Association québécoise du loisir municipal, lequel propose plusieurs outils de gestion permettant d'analyser, de développer ou bonifier les politiques et procédures en matière de camps de jour, des formations adaptées, une banque de fournisseurs officiels, etc.;

CONSIDÉRANT qu'elle doit désigner un mandataire responsable de l'application du *Cadre de référence* à ses activités de camps de jour;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De désigner Madame Manon Garant, coordonnatrice aux activités communautaires, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny pour l'application du *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* et de l'autoriser à signer tout document requis dans le cadre de ce mandat.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Association québécoise du loisir municipal de même qu'à la coordonnatrice aux activités communautaires et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-202

NOMINATION ET RECONDUCTION DE MANDAT – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION CAMPING POINTE-AUX-OIES INC.

CONSIDÉRANT les règlements généraux de la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. prévoyant que le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit nommer les sept administrateurs siégeant à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le mandat de quatre administrateurs est échu en avril 2016;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire le mandat de MM. Claude Leclerc et Gilbert Boulet et celui de Mme Louise Bernard comme membres du conseil d'administration de la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. et de nommer M. Raymond Gaudreau

à titre de nouveau membre en remplacement de M. Evans Gosselin; lesdits mandats étant d'une durée de deux ans comme le prévoient les règlements généraux de cette corporation.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. et aux membres précédemment nommés de même qu'à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-203

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE BRANCHEMENT AVEC INNERGEX MONTMAGNY SOCIÉTÉ EN COMMANDITE – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DES CHUTES DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Ville de Montmagny, l'entente conclue avec Innergex Montmagny Société en commandite établissant les modalités et conditions entourant le raccordement d'un système d'éclairage et l'installation d'un panneau de distribution électrique et d'un disjoncteur à la centrale hydroélectrique propriété d'Innergex et située à proximité des chutes de la Rivière-du-Sud, dans le cadre du projet municipal de mise en lumière des chutes.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Innergex Montmagny Société en commandite de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au superviseur aux travaux publics de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-204

ADJUDICATION DE CONTRAT À TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – FOURNITURE DE JEUX D'EAU ET DE LUMIÈRES – REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET SES ESPACES PUBLICS

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de jeux d'eau et de lumières dans le cadre du projet de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une offre, soit Tessier Récréo-Parc inc. et Imagineo inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Tessier Récréo-Parc inc. le contrat pour la fourniture de jeux d'eau et de lumières dans le cadre du projet de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, au montant de 31 390 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire de même que la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Tessier Récréo-Parc inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-205

ADJUDICATION DE CONTRATS À PAVAGE SCELLANT JIRICO - TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANISÉ (PAVAGE) - ANNÉE 2016-2017

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'exécution de travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé (pavage) à divers endroits dans les limites du territoire de la Ville de Montmagny pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Constructions H.D.F. inc., Les Entreprises JRMorin inc. et Pavage Scellant Jirico;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Pavage Scellant Jirico les contrats pour l'exécution de travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé (pavage) à divers endroits dans les limites du territoire de la Ville de Montmagny pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chacun des items suivants prévus aux trois lots distincts énumérés aux documents de soumission :

1.1 Lot A : Rapiéçage manuel (réparation de nids-de-poule, de fissures, etc.) :

✓ **item A** de la soumission : au coût de 248,75 \$ la tonne métrique;

1.2 Lot B : Rapiéçage manuel ou mécanisé (réparation de tours de grilles, de vannes, réparation suite à un bris ou autres - < 10 tonnes) :

✓ **item B.1** de la soumission : préparation effectuée par la Ville au coût total de 176,25 \$ la tonne métrique;

✓ **item B.2** de la soumission : préparation effectuée par l'adjudicataire au coût total de 220,50 \$ la tonne métrique;

1.3 Lot C : Rapiéçage mécanisé localisé – pièces > 10 tonnes :

- ✓ **item C.1** de la soumission : préparation effectuée par la Ville au coût total de 146,00 \$ la tonne métrique;
- ✓ **item C.2** de la soumission : préparation effectuée par l'adjudicataire au coût total de 195,50 \$ la tonne métrique
- ✓ **item C.3** de la soumission : préparation effectuée par l'adjudicataire (planage) au coût total de 230,00 \$ la tonne métrique

plus toutes taxes applicables, la soumission de l'adjudicataire étant conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence l'exécution des travaux municipaux faisant l'objet des contrats adjugés par la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Pavage Scellant Jirico de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-206

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES JRMORIN INC. –
CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE SECTIONS DE BORDURES DE
RUE ET DE TROTTOIRS – ANNÉE 2016-2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'exécution de travaux de construction et de réfection de sections de bordures de rue et de trottoirs dans les limites du territoire de la Ville de Montmagny pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises JRMorin inc. et Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises JRMorin inc. le contrat pour l'exécution de travaux de construction et de réfection de sections de bordures de rue et de trottoirs dans les limites du territoire de la Ville de Montmagny pendant la

période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chaque item mentionné au devis, soit :

- ✓ **item 1** de la soumission : construction de trottoirs de 1.2 m de large, au coût de 205 \$ le mètre linéaire;
- ✓ **item 2** de la soumission : construction de trottoirs de 1.5 m de large, au coût de 207 \$ le mètre linéaire;
- ✓ **item 3** de la soumission : bordure en béton, au coût de 115 \$ le mètre linéaire;
- ✓ **item 4** de la soumission : réfection de pavage (une couche ESG-10 max 70 mm) au coût de 55 \$ le mètre carré;
- ✓ **item 5** de la soumission : réfection de pavage (2 couches ESG-14 et ESG-10), au coût de 58 \$ le mètre carré;

plus toutes taxes applicables; la soumission de l'adjudicataire pour ces items étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence l'exécution des travaux municipaux faisant l'objet du contrat adjugé par la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises JRMorin inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-207

ADJUDICATION DE CONTRATS - FOURNITURE DE SABLE, GRAVIER, PIERRE CONCASSÉE, PIERRE NETTE, TERRE VÉGÉTALE ET TERRE NOIRE - ANNÉE 2016-2017

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de sable, gravier, pierre concassée, pierre nette, terre végétale et terre noire pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres cinq soumissionnaires ont présenté des offres, soit Terrassements Joncas & frères inc., Les Entreprises JRMorin inc., Les Concassés du Cap inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Martin Mercier inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à **TERRASSEMENTS JONCAS & FRÈRES INC.**, le contrat pour la fourniture et la livraison aux chantiers des matériaux suivants nécessaires aux divers travaux municipaux exécutés pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017 :

- a) **Item 1** du bordereau de soumission : Gravier / Pierre concassée MG-20, au coût de 13,950 \$ la tonne métrique;
- b) **Item 3** du bordereau de soumission : Gravier ou pierre concassée MG-112, au coût de 10,450 \$ la tonne métrique;
- c) **Item 5** du bordereau de soumission : Terre végétale tamisée (terre brune), au coût de 20,450 \$ le mètre cube;
- d) **Item 6** du bordereau de soumission : Terre noire, au coût de 30,000 \$ le mètre cube;

plus toutes taxes applicables, conditionnellement à l'obtention du certificat de conformité des matériaux exigé aux documents de soumission à l'égard de l'item 3; les soumissions de l'adjudicataire pour ces items étant les plus basses conformes au devis.

2. D'adjuger à **LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC.**, le contrat pour la fourniture et la livraison aux chantiers de sable d'enrobage CG-14, soit l'**item 2** du bordereau de soumission, nécessaire aux divers travaux municipaux exécutés pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017, et ce, au coût de 11,900 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables, conditionnellement à l'obtention du certificat de conformité des matériaux exigé aux documents de soumission à l'égard de cet item; la soumission de l'adjudicataire pour cet item étant la plus basse conforme au devis.

3. D'adjuger à **MARTIN MERCIER INC.**, le contrat pour la fourniture et la livraison aux chantiers de pierre nette 20 mm (3/4), soit l'**item 4** du bordereau de soumission, nécessaire aux divers travaux municipaux exécutés pendant la période du 10 mai 2016 au 8 mai 2017, et ce, au coût de 14,749 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables; la soumission de l'adjudicataire pour cet item étant la plus basse conforme au devis.

4. De convenir que les documents d'appel d'offres, le devis, les soumissions des différents adjudicataires et la présente résolution constituent l'entente liant ces derniers et la Ville de Montmagny.

5. De transmettre copie de la présente résolution à Terrassements Joncas & Frères inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Martin Mercier inc. de même qu'à la directrice des travaux publics, à la directrice adjointe aux infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-208

CESSION D'ÉQUIPEMENTS CARCÉRAUX USAGÉS À SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI) – PALAIS DE JUSTICE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que la SQI avait aménagé un palais de justice temporaire dans l'immeuble ayant abrité l'hôtel de ville de Montmagny, au 134, rue St-Jean-Baptiste Est, pendant les travaux de construction du nouveau palais de justice;

CONSIDÉRANT que ces aménagements comprenaient différents équipements carcéraux ne présentant pas d'intérêt pour la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que la SQI souhaite réutiliser certains de ces équipements pour réaménager un palais de justice temporaire à Rimouski;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De remettre à la SQI, aux fins d'aménagement d'un palais de justice temporaire à Rimouski, divers équipements carcéraux usagés qui avaient été installés dans l'ancien hôtel de ville transformé en palais de justice temporaire, soit six portes carcérales, une toilette-évier, un parloir, une fenêtre passe-lettres et des luminaires et détecteurs de fumée; la Ville de Montmagny se chargeant du démantèlement de tels équipements et de leur livraison à Rimouski moyennant une compensation de 22 000 \$ payable par la SQI à la Ville.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société québécoise des infrastructures de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-209

**ACQUISITION DU LOT 3 546 762 DE SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ
DES JARDINS HABITAFLEX ET ACCORD D'UN CARACTÈRE DE RUE
PUBLIQUE**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'acquérir de Syndicat de la copropriété des Jardins HabitaFlex, ayant son siège au 6-61 avenue Jacques Lelièvre, à Montmagny, province de Québec, G5V 4B3, sans garantie légale, possession et occupation à compter de la signature de l'acte, l'immeuble suivant :

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro 3 546 762 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

2. De faire cette acquisition à titre gratuit et sans engagement de maintenir les aménagements paysagers en place, selon les termes et conditions inclus au projet d'acte de cession préparé par M^c Nathalie Dubé, notaire, et soumis au Conseil municipal pour approbation.

3. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, ledit acte de cession, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Ville.

4. De donner au lot ainsi acquis un caractère de rue publique, laquelle se veut le prolongement de l'avenue Jacques-Lelièvre et de confirmer son appellation.

5. De transmettre une copie de la présente résolution à M^e Nathalie Dubé, notaire au sein de l'étude Boulanger Dolan Denault.

Adoptée

2016-210

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 29 MAI AU 4 JUIN 2016

CONSIDÉRANT que la Semaine de la municipalité se tient à travers tout le Québec du 29 mai au 4 juin 2016;

CONSIDÉRANT que cette semaine permet de mieux faire connaître les services et activités offerts dans les municipalités tout en favorisant les échanges entre les administrations municipales et la population;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 29 mai au 4 juin 2016 « Semaine de la municipalité » dans la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-211

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 2 AU 8 MAI 2016

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *7 astuces pour être bien dans sa tête* »;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny souhaite appuyer les démarches en matière de santé mentale puisque les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs

de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2016 la *Semaine nationale de la santé mentale* dans la Ville de Montmagny et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à consulter les outils promotionnels de la campagne pour reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

2. De transmettre copie de la présente résolution au réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudières-Appalaches.

Adoptée

2016-212

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT AUX 58 À 62, AVENUE DE LA GARE (LOT 2 613 588)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2016, eu égard au projet visant le remplacement des fenêtres du bâtiment sis aux 58 à 62, avenue de la Gare;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres du bâtiment sis aux 58 à 62, avenue de la Gare; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-213

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 257, MONTÉE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD (LOTS 3 060 616 ET 4 310 639)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2016, eu égard au projet soumis visant la rénovation du bâtiment sis au 257, montée de la Rivière-du-Sud;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant sommairement le remplacement du revêtement extérieur et de la toiture du bâtiment sis au 257, montée de la Rivière-du-Sud; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-214

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE AU 176, 6^e AVENUE - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER (LOT 2 612 644)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2016, eu égard au projet visant l'agrandissement du bâtiment d'entreposage situé au 176, 6^e Avenue;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment d'entreposage situé au 176, 6^e Avenue, lequel agrandissement sera recouvert du même matériau de revêtement que les façades avant et latérales du bâtiment actuel; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et

objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-215

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été reçue de la part d'électeurs à l'égard du projet de règlement concernant la division du territoire en six districts électoraux suivant la parution d'un avis public en ce sens;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1173 *concernant la division du territoire de la Ville de Montmagny en six districts électoraux*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-216

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-144 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 DE MANIÈRE À RÉDUIRE DE 500 À 300 MÈTRES LA DISTANCE MINIMALE ENTRE L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS DE RÉCRÉATION COMMERCIALE EXTÉRIEURE BRUYANTES ET TOUT BÂTIMENT RÉSIDENTIEL OU PUBLIC DANS LA ZONE Ac-6

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-144 *amendant le règlement de zonage numéro 1100 de manière à réduire de 500 à 300 mètres la distance minimale entre l'implantation des activités de récréation commerciale extérieure bruyantes et tout bâtiment résidentiel ou public dans la zone Ac-6*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-217

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
REPLACANT LE RÈGLEMENT 1159 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS
LE CADRE DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX
NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de remplacer le Règlement 1159 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement dans le cadre de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

Adoptée

2016-218

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
REPLACANT LE RÈGLEMENT 1168 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE 1 DU
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT
CONSISTANT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION
OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de remplacer le règlement 1168 et de décréter une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer la phase 1 du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Interventions de quelques résidants de la route Trans-Montagne

D'abord, M. Bertrand Gaudreau, résidant au 119, route Trans-Montagne, désire savoir si des travaux sur la route Trans-Montagne sont prévus dans les semaines qui viennent. À ce sujet, M. Laurin, maire suppléant, indique que des travaux de drainage sont effectivement prévus vers le mois de septembre sur cette route. À ce sujet, M. Gaudreau considère que les travaux nécessitent une intervention plus rapide que dans un délai de quatre mois. Il fait par ailleurs remarquer que les travaux demandés consistent davantage à réparer la chaussée. Ainsi, le directeur général confirme que les travaux prévus en septembre visent le drainage des fossés, mais qu'un entretien saisonnier de la chaussée devrait être effectué avant l'automne.

Les quelques citoyens présents interviennent à tour de rôle pour signaler leur mécontentement quant à l'état de la chaussée et insistent pour que d'importants travaux de réparation de la chaussée soient exécutés rapidement. Le directeur général réitère que les professionnels du Service des travaux publics et des

infrastructures évalueront les besoins et les interventions à préconiser d'ici l'automne.

2016-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 2 mai 2016, à 20 h 30.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016.



MAIRE
